Image not found or type unknown

Comment fonctionne le retrait programmé d'une assurance vie

Par **georges18**, le **07/03/2015** à **07:21**

Bonjour,
J'aimerai savoir comment fonctionne réellement un retrait programmé dans le cadre d'une assurance vie.En effet, l'assurance vie me donne la possibilité de me faire verser à la fin de chaque mois une certaine somme dont j'ai choisi le montant.
Tout bêtement je pensais que le montant de mon retrait ne dépasserait pas le montant de mes intérêts acquis chaque mois, de sorte que mon capital reste intact (il s'agit d'une somme de 500.000€)
Mais ma conseillère m'a expliqué que à chaque fois que je recevrai mon retrait programmé mensuel, mon capital en sera entamé même si je choisis de me faire verser le montant des intérêts produits normalement acquis.
En résumé je pensais que je pouvais avoir les intérêts de mon assurance vie chaque mois dans mon compte sans que le capital ne soit touché.
Je m'adresse à ce forum car ma conseillère est très évasive et impatiente sur ce sujet.

Merci de vos réponses

Par **rsjb92**, le **11/03/2015** à **12:24**

Sur un contrat d'assurance vie, le rachat (retrait) se fait comme le découpage d'une part de tarte : chaque part est composée à la fois de la pâte et de la garniture.
Sur un contrat, on rachète proportionnellement de la plus-value et du capital.

Prenons un exemple : un contrat ouvert avec 100.000 euros qui en vaut aujourd'hui 150.000. Un rachat de 15.000 euros incluera 10.000 euros de capital et 5.000 euros de plus-values qui seront imposées en focntion de l'âge du contrat.

Le plus important pour vous semble être de ne pas "entamer" le capital en montant. Il n'est donc pas grave de racheter à la fois sur le capital et les plus-values du moment où le montant racheté chaque année n'excède pas le montant obtenu au titre des intérêts et plus values de l'année. (ou de l'année précédente)

Si vos 500.000 euros rapportent 3%/an vous pouvez récupérer 15.000 euros/an sans réelement entamer le capital, mais dans les 15.000 euros il y aura une part de capital et une part de plus-values. Ce qui sur le plan de la fiscalité limitera votre imposition sur les seules

plus-values rachetées.

J'espère avoir été clair...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés